



Politique relative à l'eau



Contexte

Les ressources en eau actuelles sont sous haute tension, ce qui entraîne de graves problèmes de pénurie d'eau, d'inondation, de pollution et de dommages aux écosystèmes. Une gestion durable de l'eau est essentielle non seulement à la santé et au bien-être humains, mais également à la productivité économique, à la résilience écologique et à la préservation de la biodiversité.

Comme indiqué dans le Code d'éthique de **Puig** et conformément aux Objectifs de développement durable des Nations Unies, **Puig**¹ s'engage à mener ses activités de manière responsable et à se développer de manière durable, à préserver l'environnement et à respecter les communautés dans lesquelles elle opère. Chez **Puig**, nous sommes conscients que l'eau est une composante essentielle de nos opérations et de nos produits quotidiens. Par conséquent, nous reconnaissons l'importance de gérer et de préserver nos sources d'eau de manière responsable. Cela signifie surveiller activement nos performances en matière d'eau et prendre des mesures proactives pour minimiser notre empreinte hydrique, en cherchant à soulager la pression subie par celle-ci.

Nous croyons fermement que l'accès à l'eau et à l'assainissement est un droit humain universel, et nous travaillons au-delà de nos opérations pour nous assurer que ce droit est respecté tout au long de notre chaîne d'approvisionnement.

L'eau joue un rôle clé dans la lutte contre la crise climatique. Par conséquent, et dans le cadre de notre responsabilité en matière de gestion de l'eau, nous nous engageons à nous procurer des matériaux durables, à réaliser une éco-conception de produits efficaces, à investir dans des technologies éco-énergétiques, à intégrer davantage de systèmes de réutilisation, à prévenir la pollution de l'eau dans nos infrastructures et à encourager des habitudes soutenables parmi nos consommateurs et partenaires.

Objectif

La Politique relative à l'eau (la « Politique ») reflète les engagements pris par **Puig** pour gérer nos impacts, dépendances, risques et opportunités liés aux

¹ « **Puig** » désigne Puig Brands, S.A. et ses filiales et toute autre entité susceptible d'être constituée à l'avenir et sur lesquelles Puig Brands, S.A. détient ou pourrait détenir un contrôle direct ou indirect, conformément à l'article 42 du Code de commerce espagnol.



ressources en eau, tout au long de nos opérations directes et de notre chaîne de valeur.

Champ d'application

La présente politique, proposée par le Chief Sustainability Officer (CSO) de **Puig**, s'applique à tous les employés, entités (telles que définies ci-dessus) et activités de **Puig**.

Les normes énoncées dans la présente politique peuvent parfois dépasser celles requises par la législation locale. Dans ce cas, les normes de la présente politique s'appliqueront. Cependant, conformément à notre engagement à respecter strictement la loi applicable, si la législation locale exige des normes plus élevées que celles établies dans la présente politique, la législation locale prévaudra toujours.

Engagements

Afin de continuer à améliorer nos pratiques de gestion de l'eau en respectant les normes les plus élevées, nous renforçons notre position par le biais d'engagements plus spécifiques et axés sur l'action.

A. Conception et approvisionnement responsables

Dans le cadre de notre stratégie, nous nous concentrons sur la sélection et l'approvisionnement de matériaux produits en toute sécurité, à l'aide d'ingrédients et de matériaux de haute qualité, et de manière à protéger et à améliorer l'environnement naturel. Au cours de la phase de conception, nous appliquons également des méthodes d'éco-conception² à la fois scientifiques et axées sur les données, et qui s'alignent sur la méthode d'Empreinte environnementale des produits (Product Environmental Footprint, PEF) de la Commission européenne. Ces méthodes permettent à nos équipes de calculer l'empreinte environnementale dans le but ultime d'améliorer les performances en matière de durabilité de notre portefeuille

² Puig tire parti de l'outil SPICE pour soutenir l'innovation durable en matière d'emballage dans certaines catégories de produits. En tant que société membre de l'initiative SPICE, Puig contribue aux progrès de l'industrie en matière d'emballage durable.



de produits. De plus, nous appliquons des mesures d'économie circulaire dans le cycle de vie de nos produits afin de réduire leur empreinte hydrique³.

Nous nous engageons à gérer l'eau de manière durable, et pour cela, nous identifions quand et où l'eau est le plus utilisée tout au long du cycle de vie du produit. L'estimation de notre empreinte hydrique nous permet de comprendre nos volumes de consommation d'eau par source et les volumes pollués par type de polluant, en indiquant à la fois les éléments géographiques et temporels. Cela nous permet de formuler une stratégie d'intervention et de définir des objectifs clairs pour réduire notre empreinte hydrique, en prêtant une attention particulière aux domaines où les problèmes de rareté et de pollution sont les plus critiques. Nous continuons à collaborer avec les organismes de l'industrie pour établir des indicateurs partagés et accélérer les normes de gestion de l'eau dans l'ensemble du secteur.

B. Nos propres opérations et infrastructures

Conscients du rôle crucial que joue la gestion de l'eau dans le fonctionnement de tous les systèmes vivants sur terre et donc également pour la vie humaine, nous employons une stratégie cohérente par le biais de notre Système de gestion intégré (SGI).⁴ L'un des piliers fondamentaux de ce système est la gestion environnementale, en vertu de laquelle la conformité aux exigences légales et à la documentation associée est obligatoire, comme le reflète notre Déclaration interne⁵.

Les préoccupations environnementales sont continuellement contrôlées et évaluées, y compris les problèmes liés à l'eau et aux eaux usées, la gestion des déchets, la contamination des sols, l'atténuation et l'adaptation au changement climatique, ainsi que l'utilisation et l'efficacité des ressources, dans le but ultime d'améliorer la situation actuelle.

L'utilisation de l'eau dans les activités commerciales de **Puig** couvre non seulement l'eau incorporée dans nos produits et appliquée pendant leur phase d'utilisation, mais également l'eau associée au cycle de vie de nos

³ Politique de gestion des déchets et de circularité

⁴ La SGI unifie l'approche de Puig en matière de qualité, de bonnes pratiques de fabrication (BPF), de santé et de sécurité au travail (SST) et de gestion environnementale dans le cadre d'une stratégie cohérente.

⁵ Document interne - Déclaration relative au système de gestion intégré.



produits, y compris la consommation et la dégradation survenant dans les processus de fabrication industrielle et dans nos infrastructures.

Dans toutes nos infrastructures, nous nous efforçons de minimiser l'évacuation et l'intensité du retrait de l'eau et de prévenir la pollution de l'eau, en nous concentrant spécifiquement sur l'élimination des substances dangereuses. Les actions mises en œuvre, adaptées aux besoins spécifiques de chaque site, comprennent :

- La mise en œuvre de pratiques⁶ circulaires de gestion de l'eau dans les sites situés dans des zones à risque hydrique, en s'assurant que les eaux usées industrielles sont réutilisées dans des systèmes en boucle fermée.
- Le traitement et la réaffectation des eaux usées pour les processus de maintenance et de chauffage, de ventilation et de climatisation (CVC), incorporant un traitement tertiaire pour garantir une qualité d'eau élevée.
- L'installation de réservoirs de collecte d'eau de pluie pour la réutilisation ou la consommation d'eau industrielle sur des sites sélectionnés.
- L'utilisation efficace de l'eau dans les bureaux, y compris le traitement et la réutilisation des eaux grises pour réduire la consommation d'eau domestique.
- Le contrôle continu de la performance de l'eau pour favoriser des améliorations durables de l'efficacité opérationnelle.
- L'intégration de critères de gestion de l'eau dans le processus de prise de décision pour le développement de nouveaux sites.
- La fourniture d'eau potable et de services d'assainissement qui respectent ou dépassent les normes locales et internationales, garantissant que des conditions d'eau potable, d'assainissement et d'hygiène (drinking water, sanitation and hygiene, WASH) gérées de manière sûre sont rigoureusement fournies.

⁶ Le projet Dry Factory est le projet phare de gestion de l'eau de Puig. Il est devenu pleinement opérationnel en 2025 dans l'usine de production de Vacarisses et vise à réduire le retrait de l'eau de 40 % et réduire les rejets d'eau industriels. Le projet est conçu en vue d'atteindre une réutilisation à 100 % des eaux usées industrielles dans un système en boucle fermée.



- La réalisation d'évaluations des risques liés à l'eau à l'aide de méthodologies scientifiques, guidées par le marché et soutenues par le gouvernement, telles que les Normes internationales d'information financière S2 (International Financial Reporting Standards S2, IFRS S2)⁷ et le Groupe de travail sur la publication d'informations financières liées à la nature (Taskforce on Nature-related Financial Disclosures, TNFD), afin d'évaluer les dépendances, les risques et les opportunités liés aux ressources en eau.

C. Engagement des parties prenantes

Pour gérer correctement l'eau dans nos activités commerciales en amont et en aval, **Puig** collabore avec différentes parties prenantes à différents niveaux.

Nous collaborons avec nos fournisseurs sur les questions environnementales. Les fournisseurs jouent un rôle clé dans la réalisation de nos ambitions en matière de développement durable. Grâce à la campagne d'évaluation des fournisseurs en collaboration avec des plateformes de durabilité tierces, nous analysons la manière dont les fournisseurs abordent la gestion de l'eau. Cela comprend la réduction du retrait de l'eau grâce à l'application de meilleures pratiques, l'installation de machines plus efficaces, des mesures pour réutiliser l'eau et le traitement des eaux usées.

Nous voulons avoir un rôle moteur tout au long de notre chaîne de valeur et inspirer d'autres organisations, c'est pourquoi **Puig** travaille avec ses fournisseurs pour améliorer la gestion appropriée de l'eau et favoriser des pratiques de circularité. Pour ce faire, **Puig** exige de ses fournisseurs qu'ils se conforment aux exigences minimales établies par **Puig**, notamment en fournissant un accès à l'eau potable, à l'assainissement et à l'hygiène gérés de manière sûre, en obtenant et en maintenant tous les permis légaux nécessaires pour le rejet des eaux usées et des effluents, en s'assurant que des systèmes de drainage appropriés sont en place, et en déployant des programmes de réduction du retrait de l'eau dans la mesure du possible. Toutes les exigences sont conformes aux lois environnementales applicables et aux exigences internes.

⁷ IFRS S2 s'appuie sur le cadre du Groupe de travail sur la publication d'informations financières liées au climat (Task Force on Climate-related Financial Disclosures, TCFD) et exige des entreprises qu'elles divulguent comment les risques et opportunités climatiques affectent leurs performances financières.



Approbation, publication et examen

Le Chief Sustainability Officer (CSO) est responsable de la stratégie en matière de gestion de l'eau de **Puig** et est chargé d'examiner tous les indicateurs environnementaux liés à leur impact potentiel dans le cadre de nos activités directes et indirectes.

La mise en œuvre de la présente Politique est contrôlée par le biais d'indicateurs de performance quantitatifs établis dans notre *Nurture Positive Impact*, notre Stratégie de développement durable 2032, d'audits et de processus, et par des examens réguliers effectués par les départements respectifs en charge. Les indicateurs sont présentés de manière transparente dans le Rapport annuel de **Puig**.

La présente Politique remplace toute politique publiée précédemment concernant le même objet. La présente Politique est disponible sur l'intranet, sur le site Web de **Puig**, et sera communiquée aux employés de **Puig** et aux autres parties prenantes, le cas échéant.

La présente Politique a été proposée par le CSO et approuvée le 22 décembre 2025 par le Chief Executive Officer (CEO), dans le cadre des politiques et du Code éthique de **Puig**, et est entrée en vigueur à cette date.